



fem FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



**PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL
SUR L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE ET A PETITE
ECHELLE DE L'OR EN COTE D'IVOIRE ET AU TOGO**

**ATELIER DE PARTAGE D'EXPERIENCES POUR L'ELABORATION ET LA
MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS NATIONALES POUR LE
SECTEUR DE L'EXTRACTION MINIÈRE ARTISANALE ET A PETITE
ÉCHELLE DE L'OR EN CÔTE D'IVOIRE ET AU TOGO**

RAPPORT



Photo de famille des participants à l'atelier

Hôtel la Douceur à Kara, Togo

Mai 2023

Table des matières

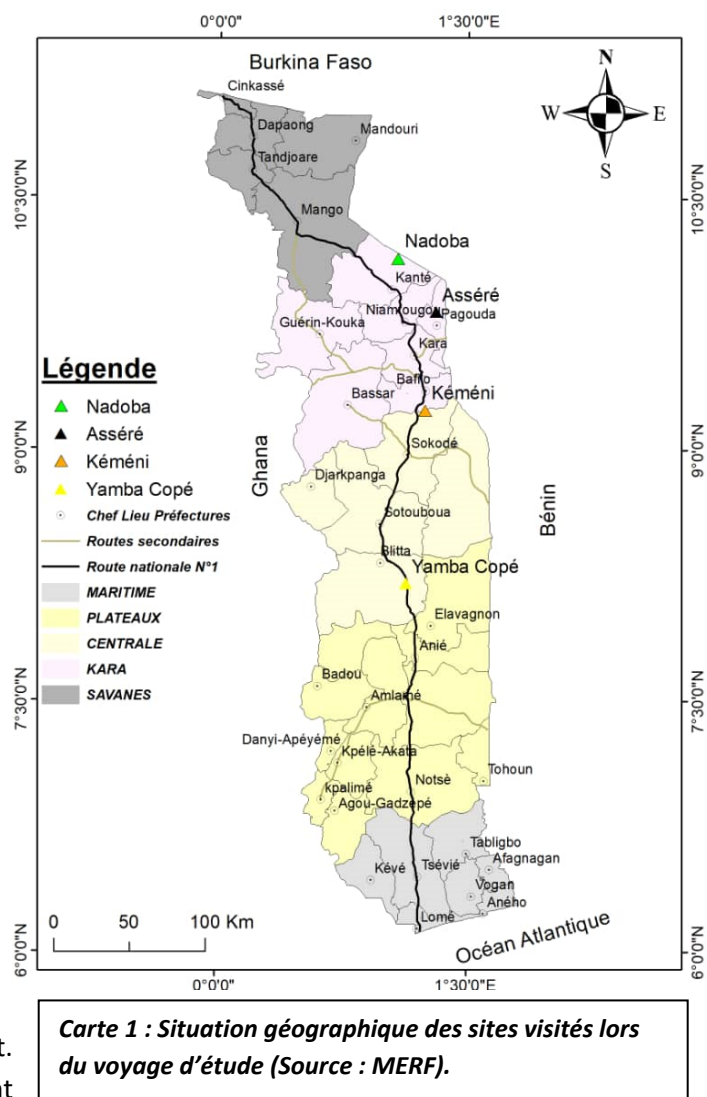
INTRODUCTION.....	2
I. JOUR 1	2
1.1. Visite à Yamba Copé.....	3
1.2. Rencontre avec l'organisation de femmes orpailleuses à Bondjondè	3
II. JOUR 2	4
2.1. Cérémonie d'ouverture	4
2.1.1. Discours du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières	4
2.1.2. Allocution du Directeur Exécutif du Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE).....	5
2.1.3. Allocution du représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ...	5
2.1.4. Allocution du représentant du Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure	5
2.2. Communications	6
2.2.1. Présentation 1 : Article 7 de la Convention de Minamata sur le mercure.....	6
2.2.2. Présentation 2 : Aperçu global du NAP et de ses données.....	7
2.2.3. Présentation 3 : PAN - EMAPE de la Côte d'Ivoire.....	7
2.2.4. Présentation 4 : PAN - EMAPE du Togo.....	8
2.2.5. Présentation 5 : PAN - EMAPE du Burkina Faso	8
2.2.6. Présentation 6 : PAN - EMAPE de la Guinée.....	9
2.2.7. Présentation 7 : PAN - EMAPE du Mali	9
2.2.8. Présentation 8 : PAN - EMAPE du Niger	10
2.2.9. Présentation 9 : PAN - EMAPE du Sénégal	10
2.2.10. Présentation 10 : PAN - EMAPE du Tchad.....	11
2.3. Visite du site d'orpillage d'Asséré dans le fleuve Binah	12
III. JOUR 3.....	13
3.1. Visite du site de Kéméni (préfecture de Tchaoudjo).....	13
IV. JOUR 4.....	14
4.1. Visite du site de Nadoba.....	14
V. JOUR 5 – CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS.....	15
CONCLUSION	17
Annexes	18
1. Agenda	18
2. Liste des participants	19

INTRODUCTION

Du 22 au 26 mai 2023, s'est tenu à l'hôtel la Douceur, à Kara un atelier de partage d'expériences pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions nationales pour le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or en Côte d'Ivoire et au Togo. Il est organisé conjointement par les ministères de l'environnement et du développement durable de la Côte d'Ivoire et le ministère de l'environnement et des ressources forestières du Togo, avec l'appui technique et financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), et du Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE).

L'objectif de cette rencontre est d'une part d'offrir à la Côte d'Ivoire et au Togo une occasion de partager les acquis, leçons apprises et recommandations de la mise en œuvre de leur projet d'élaboration du plan d'action nationale pour la réduction et si possible l'élimination du mercure dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (PAN-EMAPE) avec les pays francophones de la sous-région ; de l'autre de bénéficier des connaissances des pays voisins avec des contextes similaires qui ont déjà développé, voire initié, la mise en œuvre nationale de leur PAN.

L'atelier a enregistré la participation d'une quarantaine de participants provenant du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad, Togo, du secrétariat de la Convention de Minamata et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. La liste nominative des participants est annexée au présent rapport. Les sites visités lors du voyage d'étude sont localisés sur la **carte 1** ci-contre.



I. JOUR 1

Le voyage de Lomé à destination de Kara a été ponctué d'arrêt portant sur des visites de sites sur le trajet. Les activités ont commencé par une première visite du site d'EMAPE dans le village de Yamba

Copé suivie d'une seconde à l'organisation des femmes artisanes minières du village de Bondjondè respectivement dans les préfectures de Blitta et Sotouboua.

1.1. Visite à Yamba Copé

Cette visite a permis de rencontrer les artisans miniers en pleine activité offrant ainsi aux participants l'occasion de voir l'état du site, le déroulement des activités et d'échanger avec ceux-ci. Le président de coopérative des artisans miniers de la localité a indiqué que la coopérative comprend une quarantaine de membres et que l'exploitation artisanale sur le site a commencé depuis novembre 2022.

La méthode utilisée n'inclut pas localement un usage du mercure vu que des fosses sont creusées à des profondeurs maximales de 2 mètres pour extraire les sédiments aurifères et des détecteurs de métaux sont également utilisés pour localiser le minerai provenant de l'altération des roches ou même celles contenues dans certains éléments rocheux. Il a par ailleurs décrit la filière depuis l'exploitation à la répartition des gains en passant par le rôle de chaque acteur, l'obtention du produit final et la vente. La présentation des options de réhabilitation des sites au profit des activités d'agroforesterie a été exposée en vue de la restauration des sites en fin d'activité et aussi pendant la saison pluvieuse. Pour finir il a relevé quelques doléances dont l'achat de motopompe et des détecteurs de métal performants pour aider les membres de la coopérative à améliorer leur performance.



Photo 1 : Illustration du site de Yamba Copé

1.2. Rencontre avec l'organisation de femmes orpailleuses à Bondjondè

Organisées en coopérative, les femmes artisanes minières du village de Bondjondè étaient une trentaine à prendre part à la rencontre. Ladite rencontre a été ouverte par le chef du village et modérée par le **M. ALAYE Abalo** de l'Association des Femmes Minières et en Entreprises (AFEMET) qui accompagne la coopérative dans son processus de formalisation. Les membres de la coopérative ont énuméré les avantages et les difficultés rencontrées dans leur activité. Les pays participants ont aussi partagé les expériences de regroupement en coopérative dans leur pays.



Photo 2 : Vue des participants à la rencontre de Bodjondè

II. JOUR 2

L'ouverture de l'atelier s'est déroulée le deuxième jour à travers une cérémonie protocolaire suivie des présentations en salle. Une sortie de terrain à Asséré dans la préfecture de la Binah a clôturé la journée.

2.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par quatre (04) allocutions à savoir :

- Le mot de bienvenue du Directeur de l'Environnement ;
- L'allocution du Directeur Exécutif du Centre africain pour la Santé Environnementale (CASE) ;
- L'allocution du représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) au travers de l'unité du FEM chargée de la supervision des projets de développement des PANs ;
- L'allocution du représentant du Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure.

2.1.1. Discours du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

Le discours du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo a été prononcé par la Directrice de l'Environnement **Mme YAOU Merry**.

À l'entame de son discours d'ouverture, la représentante du ministre a souhaité la cordiale bienvenue au Togo aux différentes délégations. Elle a ensuite rappelé la problématique du mercure dont l'utilisation croissante et excessive pour l'amalgamation lors de l'extraction de l'or, et ce sans mesures de sécurité, est à l'origine d'émissions et de rejets de mercure dans les écosystèmes environnementaux, sur et autour des sites d'exploitation ce qui expose régulièrement les communautés impliquées dans l'orpaillage à des concentrations élevées de mercure. Elle a aussi souligné que cet atelier est une opportunité pour la Côte d'Ivoire et le Togo de partager avec les autres pays de la sous-région ouest-africaine et de l'Afrique les acquis, leçons apprises et recommandations de la mise en œuvre du PAN.

L'orateur a ensuite exhorté les participants à tirer profit de l'accueil qui leur a été réservé en République Togolaise et à maximiser les efforts d'appréciation de la richesse de son patrimoine culturel avant de déclarer au nom du Ministre de l'environnement et des ressources forestières ouvert les travaux de l'atelier de partage d'expériences pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action nationale pour le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or en Côte d'Ivoire et au Togo.

2.1.2. Allocution du Directeur Exécutif du Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE)

Dans son allocution, le Directeur Exécutif du CASE, agence d'exécution des PAN-EMAPE, **M. Dominique Kpokro Bally**, a tout d'abord remercié les participants pour le déplacement à Kara et retracé partiellement l'historique du projet en Côte d'Ivoire et au Togo avant d'aborder l'utilité du voyage d'étude pour les pays.

Le Directeur exécutif a relevé la nécessité d'échanger sur les modalités de mise en œuvre des PAN et d'apprendre les uns des autres surtout des pays qui sont devanciers dans l'élaboration et la mise du PAN-EMAPE avant de souhaiter un bon déroulement de la rencontre à tous les participants.

2.1.3. Allocution du représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Dans son mot, la représentante du PNUE, **Mme. Malgorzata Stylo**, a remercié les organisateurs et les projets du Togo et de la Côte d'Ivoire pour leur esprit de collaboration qui a résulté en un atelier d'échange régional. Elle a souligné qu'il était très révélateur de coopérer avec les pays de la région travaillant sur le développement de leur PAN et d'apprendre sur les défis et les opportunités auxquels le secteur de l'EMAPE est confronté dans la région. Elle a également souhaité une discussion fructueuse sur la mise en œuvre du PAN à tous les participants.

M. Inaki Rodriguez Lazaro, du programme planetGOLD, a, à son tour, souhaité la bienvenue à tous les participants avant de relever que cette rencontre est une belle opportunité pour tous les pays participants dans le cadre de ce voyage d'étude au Togo. Il a aussi souligné que cet atelier permettra de partager les leçons apprises et surtout les prochains défis à relever pour une bonne mise en œuvre des PAN. Pour finir, l'orateur a souhaité de fructueux échanges à tous les participants.

2.1.4. Allocution du représentant du Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure

Mme. Maria Irene Rizzo, représentante du Secrétariat de la Convention s'est réjouie de sa participation à cette rencontre et a salué l'engagement des pays participants dans leur volonté à contribuer à la lutte pour la préservation de la santé et l'environnement. Elle se dit convaincue des retombés de ce voyage d'étude et l'opportunité de partages des acquis et leçons apprises avant de souhaiter une bonne séance de travail à tous les participants. Mme Irene a ensuite déclaré que la

Convention de Minamata est disposée à accompagner tous les pays Partie dans la mise en œuvre de leurs engagements vis-à-vis de la Convention.



Photo 3 : Vue du présidium lors de la cérémonie d'ouverture

2.2. Communications

Une série de 10 communications a meublé les travaux de l'atelier.

2.2.1. Présentation 1 : Article 7 de la Convention de Minamata sur le mercure

Cet exposé a été fait par **Mme. Maria Irene Rizzo**, Experte associée pour le renforcement des capacités et l'assistance technique au secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure. Elle a, à l'entame de sa présentation, donné l'objectif de la Convention qui est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure (Article 1). La Convention aborde toutes les étapes du cycle de vie du mercure de l'approvisionnement et du commerce à l'utilisation, aux émissions, aux rejets et à l'élimination. L'orateur a rappelé que l'EMAPE est le secteur informel où l'on observe la plus grande utilisation de mercure au niveau mondial et la plus grande source d'émissions de mercure. Les émissions liées à l'orpaillage représentent près de 38% des émissions mondiales totales.

L'Article 7 de la Convention porte sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (EMAPE) et précise que chaque Partie dans le cadre des activités d'extraction minière et de transformation prend des mesures pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation de mercure et que toute Partie qui constate que les activités d'extraction minière et de transformation sont non négligeables notifie ce fait au Secrétariat de la Convention. Elle élabore et met en œuvre un PAN et le soumet au Secrétariat dans un délai de trois ans ainsi que la fourniture tous les trois ans d'un compte rendu des progrès accomplis. Selon l'orateur, le PAN doit être élaboré conformément à l'Annexe C de la Convention et il existe un document d'orientation à cet effet.

2.2.2. Présentation 2 : Aperçu global du NAP et de ses données

Cette deuxième présentation a été faite par **Mme. Malgorzata Stylo**, fonctionnaire au PNUE. Pour commencer, elle a fourni une carte avec un aperçu des projets PAN en cours et finalisés dans le monde entier. À ce jour, 47 pays ont lancé des projets PAN. Le développement du PAN prend généralement deux à trois ans et est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Sur 47 pays, 26 ont finalisé et soumis leurs documents PAN au Secrétariat de la Convention de Minamata. Pour évaluer la richesse des informations générées dans les PAN, les documents finaux soumis au Secrétariat de la Convention de Minamata ont été examinés et des données quantitatives et qualitatives ont été extraites. Elle a ensuite présenté 4 exemples de visualisation de données - estimations de l'utilisation du mercure, occurrence des pires pratiques, engagement des femmes et objectifs de réduction du mercure - tels que rapportés par 26 PAN finalisés. Par Exemple, la pire pratique la plus courante, signalée par 22 des 26 PNA soumis, est la combustion à l'air libre de l'amalgame. La plupart des pays ont également signalé le brûlage d'amalgames dans les zones résidentielles, ce qui met les mineurs, leurs familles et les communautés environnantes en danger d'exposition directe au mercure. Contrairement à d'autres régions, l'Afrique de l'Ouest affiche un pourcentage relativement plus élevé de femmes engagées dans le secteur (e.g. Sénégal : 46%, Mali : 38%, Ghana : 62%, Burkina Faso : 23%).

Un tableau de bord interactif complet avec les données du PAM est disponible sur le site internet du PNUE. À la fin, elle a également rappelé aux participants le soutien technique mondial fourni par le PNUE à l'élaboration du PAN, par exemple à travers des services d'examen, de contrôle qualité ou de co-organisation de l'atelier régional comme celui-ci au Togo.

2.2.3. Présentation 3 : PAN - EMAPE de la Côte d'Ivoire

Cette présentation a été délivrée par **M. Daniel Kouadio**, Assistant du Coordonnateur du Programme National de Gestion des Produits Chimiques en Côte d'Ivoire. Il a organisé sa présentation autour de 3 points à savoir les grandes étapes du processus d'élaboration du PAN, les acquis couplés aux objectifs du PAN suivi des défis et contraintes.

En termes de grandes étapes, il a été rappelé les processus de lancement, de formation, de conduite des inventaires en vue d'élaborer le synopsis national, les consultations nationales pour la finalisation des stratégies en vue de l'élaboration du document définitif du PAN.

Les acquis ont fait ressortir la cartographie des sites d'EMAPE au nombre de 47 dont seulement 2 n'utilisent pas le mercure, le ratio mercure/or national estimé à 1.3 (1,3 g de Hg pour 1 g d'or) et l'identification informelle des sources d'approvisionnement en provenance des pays limitrophes et de certains produits contenant du mercure ajouté.

En termes de but et d'objectifs nationaux du PAN, l'on retient que le PAN de la Côte d'Ivoire est élaboré en vue de proposer des actions durables pour réussir les processus de formalisation et de professionnalisation des artisans miniers aurifères sur la base des recommandations stratégiques promues par l'Annexe C de la Convention de Minamata sur le mercure. Les objectifs nationaux se

résumé à : (i) Éliminer les pires pratiques et adopter les bonnes pratiques en vue d'une durabilité minière ; (ii) Promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure et de l'exposition à cette substance et assurer la qualité de l'environnement des sites EMAPE ; (iii) Gérer au mieux les sites d'EMAPE de l'or abandonnés et contaminés par le mercure et sauvegarder la biodiversité des sites d'EMAPE, (iv) Faciliter l'accès des mineurs d'or au financement pour soutenir leur transition vers une extraction d'or sans mercure ; (v) Renforcer la résilience économique des hommes et des femmes impliqués dans l'EMAPE et les communautés minières en facilitant leur accès à des activités de subsistance alternatives ou complémentaires et ; (vi) Fournir des incitations au développement des communautés EMAPE en facilitant les investissements et la fourniture de services d'infrastructure.

Les défis majeurs sont d'ordre : Administratif, réglementaire, législatif, sécuritaire (assassinat d'un gendarme), sanitaire, environnemental, et socio-économique.

2.2.4. Présentation 4 : PAN - EMAPE du Togo

Cette présentation a été faite par le consultant du PAN, **Dr Seyf-Laye ALFA-SIKA MANDE**. Il a organisé sa présentation autour de 3 points à savoir la problématique et les objectifs, les étapes de réalisation du PAN-EMAPE et la présentation du plan d'action.

En terme d'objectifs nationaux du PAN, l'orateur a relevé entre autres (i) améliorer l'état de l'environnement dans les zones d'EMAPE aux fins de réduire la pollution par le mercure et les autres produits chimiques intervenant dans les pratiques minières artisanales et ses sous-secteurs ; (ii) améliorer les pratiques d'exploitation et techniques de traitement minier ; (iii) réduire la vulnérabilité des populations dans les sites miniers et aux alentours face aux impacts socio-économiques négatifs liés à ladite activité ainsi que la gestion de l'activité de l'EMAPE ; (iv) réduire l'impact sanitaire de l'EMAPE d'or sur les populations.

Le plan a prévu au total 12 stratégies, 71 objectifs et 146 actions pour un coût global estimé autour de 7 milliards de francs CFA.

2.2.5. Présentation 5 : PAN - EMAPE du Burkina Faso

Le point focal de la Convention de Minamata au Burkina Faso, **M. Roger BARO** a présenté à l'assistance la mise en œuvre de la convention. L'orateur a articulé son exposé autour de l'organisation des sites et les réformes en cours dans le secteur de l'EMAPE d'or.

L'EMAPE est une activité traditionnelle très ancienne (XIII^e siècle) avec deux principales périodes à savoir l'avant l'ère coloniale où elle se pratiquait à l'ouest (Poura, Dossi, Bagassi) et au sud-ouest (Guéguéré, Gaoua) et qui s'est étendu de nos jours dans toutes les 13 régions administratives du pays. Cependant, le Gouvernement décide de s'impliquer dans la réorganisation du secteur en créant en 1986, le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP), société d'Etat avec pour missions essentielles d'encadrer l'EMAPE, de collecter et de commercialiser l'or.

En effet, il a souligné que suite aux multiples impacts engendrés par l'activité d'EMAPE sur l'environnement (pollution, destruction du couvert végétal, perturbation du sol), la santé des

mineurs artisanaux et surtout face à l'occurrence des éboulements des sites EMAPE avec près de 260 morts entre 2010 à 2017, l'Etat burkinabé a choisi de réglementer les sites EMAPE. Dans son souci de réglementation, il a alors procédé à la création de l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-Mécanisées (ANEEMAS), avec l'institution de l'autorisation d'exploitation artisanale de l'or, le permis d'exploitation semi-mécanisée assortis de cahier de charges, et l'agrément des comptoirs d'achat et de vente d'or. Dès lors plus de 400 autorisations artisanales d'exploitation et 42 permis d'exploitation semi-mécanisée ont été octroyés de 2006 à 2017. En outre, la cartographie des sites d'orpaillage initiée par l'ANEEMAS révèle plus de 800 sites fonctionnels.

Le point focal a en outre souligné que 9,5 tonnes d'or ont été produites artisanalement en 2016 avec seulement 2,7 tonnes achetées par les acheteurs installés sur les sites ce qui donne un écart de 6,8 tonnes. L'orateur a terminé son exposé avec les objectifs du PAN du Burkina Faso qui sont entre autres de réduire l'utilisation de mercure dans le secteur de l'EMAPE de 50% du niveau de référence de 78 t Hg/an d'ici 2024 et de 50% supplémentaire d'ici 2029 et réduire l'intensité nationale d'utilisation du mercure (ratio Hg/Au) d'une moyenne nationale de 1,57 à 0,78 d'ici 2024 (soit une réduction de 50%) à 0,39 d'ici 2029 (soit une réduction de 50% supplémentaire) et ses axes stratégiques qui visent à éliminer les pires pratiques, à faciliter la formalisation ou la réglementation, à impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du PAN, à informer les artisans miniers et à favoriser les financements pour la réduction du mercure.

2.2.6. Présentation 6 : PAN - EMAPE de la Guinée

Le point focal de la Guinée, **M. Dioumessy Bangali** a présenté les défis et solutions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAN EMAPE de son pays. Il a ainsi présenté une vingtaine de défis avec des solutions parmi lesquels : (i) la non-réhabilitation du site après exploitation et l'absence de fonds de réhabilitation et pour solution la mise en place d'un fonds de réhabilitation des sites miniers artisanaux sur la base des redevances perçues dans les zones d'EMAPE, (ii) la Non-quantification des émissions et rejets de mercure dans les différentes matrices environnementales supposées polluées dans les zones d'EMAPE avec pour solution l'organisation des campagnes de mesures de la pollution mercurielle des matrices environnementales dans les zones d'EMAPE, (iii) la déforestation abusive et perte de la biodiversité avec pour solution les campagnes de reboisement dans les sites miniers artisanaux.

2.2.7. Présentation 7 : PAN - EMAPE du Mali

La présentation du Mali a été faite par le **Dr Oumar Diaouré CISSE**, Coordinateur Projet EMAPE au Mali, Point Focal SAICM/Convention de Minamata. L'orateur a donné un aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or (EMAPE) du Mali à travers les points suivants : présentation du projet du PAN, résumé des principaux résultats de l'étude d'EMAPE d'or, objectifs nationaux et objectifs de réduction du mercure dans l'EMAPE, stratégies de mise en œuvre du PAN, plan de travail, mécanisme de financement et mécanisme d'évaluation. Les principaux résultats de l'étude d'EMAPE d'or du Mali montrent que la main-d'œuvre primaire du secteur EMAPE d'or compte 512 605 personnes, la production d'or de l'EMAPE

estimé à 26 t/an (26 018,5 kg/an), l'utilisation du mercure dans le secteur EMAPE évaluée à 33 t/an (32 918 kg/an), Ratio Hg /Au estimé à 1,44/1.

Les parties prenantes dans la mise en œuvre du PAN sont des points focaux et des relais communautaires responsabilisés selon les centres d'intérêt, et une unité de coordination nationale. Les objectifs visés comprennent la mise en place d'un comité multipartite de suivi et un comité de mise en œuvre en œuvre du plan d'action, l'assurance que les communautés minières sont informées et impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action national, l'intégration dans les processus nationaux de planification et l'amélioration de la compréhension du secteur EMAPE grâce aux inventaires réguliers des sites EMAPE (tous les 3 ans).

2.2.8. Présentation 8 : PAN - EMAPE du Niger

La présentation du Niger a été faite par **Col. Ali Seydou Moussa**, point focal de la Convention de Minamata au Niger. Il a déroulé son exposé autour des points suivants : processus d'élaboration, aspects socio-économiques et culturels, exploitation durable, restauration des sites, dimension genre dans le secteur de l'EMAPE d'or, commerce de l'or (et du mercure), formalisation et coopératives d'orpailleurs, mise en œuvre du PAN, financement, outils et recommandations.

Les contraintes relevées au cours du processus d'élaboration concernent entre autres : la difficulté d'accès à certains sites EMAPE du fait de l'insécurité (terrorisme, grand banditisme etc.), la difficulté d'accès à certains sites du fait de l'éloignement et de l'impraticabilité des voies d'accès, la pandémie à Covid-19, le problème d'échantillonnage lié au grand nombre de sites EMAPE au Niger, la réticence dans la communication et la transmission des informations de la part des acteurs, l'inadaptabilité des fiches d'enquête du PNUE lors de l'inventaire.

Dans la mise en œuvre du PAN, il est recommandé à l'Etat d'intégrer le domaine de la recherche dans le cadre de la recherche des mesures alternatives au mercure ; de solliciter les parties prenantes à intégrer le PAN dans leur planification ; de vulgariser le PAN de l'EMAPE ; et d'élaborer et de soumettre des fiches de projet aux partenaires techniques et financiers. À l'endroit des orpailleurs, il est recommandé de coopérer dans la mise en œuvre du PAN.

2.2.9. Présentation 9 : PAN - EMAPE du Sénégal

La présentation du Sénégal a concerné la mise en œuvre du PAN. Elle a été faite par **M. Pathé DIEYE**, Conseiller Technique, point focal de la Convention de Minamata sur le mercure et coordinateur régional du Programme Spécifique International (SIP) Sénégal, Togo et Burkina Faso. Il a structuré sa présentation autour de six points : présentation du Sénégal, présentation du sous-secteur de l'EMAPE et des projets phares mis en œuvre, présentation du processus d'élaboration du PAN, présentation de la mise en œuvre du PAN au Sénégal, défis, opportunités et perspectives. Le Sénégal a démarré en félicitant les organisateurs pour avoir mis en place ce cadre fédérateur pour le partage d'expérience dans la mise en œuvre des PANs.

Parmi les objectifs du PAN-EMAPE du Sénégal il est prévu de : réduire de 50% l'utilisation du mercure d'ici 2024 en formalisant et/ou en réglementant le secteur de l'EMAPE d'or ; réduire de 30% les

rejets et émissions de mercure d'ici 2022 en éliminant les pires pratiques de traitement qui impliquent l'utilisation de grandes quantités de mercure, de faire passer d'ici 2024, de 39% à 80% le taux de fréquentation des structures sanitaires par les orpailleurs et leurs familles, de sensibiliser, d'ici 2024, 60% des orpailleurs sur les problèmes de santé liés au mercure et à la promotion de comportements plus sûrs liés à l'utilisation des produits chimiques. Il faut noter que le Sénégal avait adopté une approche radicale visant à réprimer sévèrement par l'intermédiaire des services gouvernementaux de l'environnement assistés par la gendarmerie les utilisateurs du mercure, car comme dans la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest les produits chimiques dangereux notamment le mercure font l'objet d'interdiction dans certaines types d'activités telles que l'orpaillage et des sanctions pénales sont même prévus. La répression avait donné d'excellents résultats mais les orpailleurs se sont tournés vers un traitement clandestin dans les chambres des maisons ce qui rend très difficile le contrôle à cause des implications secrètes de plusieurs acteurs communautaires.

Le gouvernement avait également évolué vers les alternatives technologiques à travers le projet d'implantation d'une unité de traitement de l'or sans mercure conduit par l'ONUDI et l'AGC. Cette unité n'a pas également donné tous les résultats escomptés du fait de la difficulté d'aller vers une mise à l'échelle avec le coût très élevé ; il a également été noté que l'or produit était ensuite amalgamé secrètement pour augmenter le rendement de production contrairement à ce que le projet avait proposé à l'état. À l'échelle mondiale, il est noté des problèmes d'insécurité dans les grands sites d'EMAPE d'or entraînant même des assassinats d'autorités, car on assiste à une disparition de la gestion gouvernementale civile des sites d'EMAPE vers une gestion militaire.

En termes de perspectives, il est recommandé de créer une institution gouvernementale constituée d'agent d'une haute moralité pour éviter d'être exposée à la récurrence de la corruption et chargée exclusivement de la gestion des exploitations artisanales où l'orpaillage occupe une place centrale, de développer les ressources humaines par la formation et un code d'éthique de tous les acteurs institutionnels impliqués directement ou indirectement dans l'orpaillage et d'intégrer un système de suivi de l'or à l'échelle mondiale pour identifier l'or produit issu des zones de conflit ou traité au mercure. Enfin, il faudrait mettre en place un mécanisme de renforcement des capacités des états (Ministères de l'environnement) en matière de gouvernance environnementale notamment en gestion du mercure articulé à un indicateur validé.

2.2.10. Présentation 10 : PAN - EMAPE du Tchad

Le représentant du Tchad, **M. Adoum Abdallah Younous** a structuré sa présentation autour de 7 points : la répartition géographique de l'EMAPE, les informations sur l'exploitation et le traitement de l'or, les estimations initiales des quantités de mercure utilisées dans l'EMAPE, le statut juridique et réglementaire, le leadership et organisation de l'EMAPE au niveau national et local, le commerce du mercure et de l'or et les aspects économiques.

On retient de cette présentation que la production aurifère au Tchad est estimée à 8,25 t. Cette production représente 498 512 405 US Dollars soit 275,67 milliards de FCFA. Le commerce de l'or reste largement dominé par le secteur informel malgré l'institution d'un comptoir d'achat d'or. Le prix de l'or est variable selon le site, mais en moyenne, il tourne autour de 22 000 FCFA soit 38 USD au gramme. Les orpailleurs n'ont pas un statut de revenus fixes, car ils ne sont pas salariés. Leur

rémunération dépend du coût de production et de productivité au travail. Le revenu/an/travailleur varie en moyenne entre 536 168,81 F CFA (972 Dollars US) et 2 220 000 (4024,55 Dollars US). On note plusieurs activités connexes dans les zones de l'EMAPE d'or comme le commerce, la restauration, la réparation des engins surtout dans les grands sites, la vente de l'eau, la forge et le transport.

2.3. Visite du site d'orpaillage d'Asséré dans le fleuve Binah

Cette visite a permis de constater que l'exploitation à Asséré est de type alluvionnaire se déroulant dans le lit du fleuve Binah et les orpailleurs organisés en coopérative mixte à la tête de laquelle se trouve une présidente. La coopérative compte une quarantaine de personnes.



Photo 4 : Groupement organisé de coopératives d'orpailleurs en activité



Photo 5 : Matériel de prétraitement d'or alluvionnaire



Photo 6 : Berges érodées et instables du fleuve Binah



Photo 7 : Vue de la délégation et des groupements de coopératives d'orpailleurs

III. JOUR 3

3.1. Visite du site de Kéméni (préfecture de Tchaoudjo)

Le troisième jour du voyage d'étude a été consacré à la visite du site de Kéméni dans la préfecture de Tchaoudjo et une séance d'entretien avec les coopératives d'orpailleurs dudit canton au domicile du chef canton (**Photos 8 et 9**).



Photo 8 : Site de Kéméni (exploitation d'or alluvionnaire dans le lit d'une rivière)



Photo 9 : Vue des délégués sur le site de Kéméni



Photo 10 : Séance de Debriefing après la visite

La séance de débriefing a eu lieu à l'hôtel Solim Palace à Sokodé sur les thèmes de la prise en compte de la dimension genre dans le secteur de l'EMAPE d'or et la fabrication locale d'outils pour l'orpaillage (**Photo 10**). En effet, il a été question pour les participants d'échanger sur le contenu des visites de terrain effectuées depuis le début en comparaison avec la situation dans les pays d'origine des différents participants.

Il ressort des échanges que la pratique de l'EMAPE au Togo est naissante en comparaison avec le Burkina, le Mali, le Niger, la Guinée, le Sénégal et même la Côte d'Ivoire. Les artisans miniers

travaillent des gisements essentiellement alluvionnaires et ne font pas usage de mercure. Le traitement du minerai excavé consiste en un lavage à la batée dans le lit des cours d'eau pour en extraire les pépites visibles. Les trous sont peu profonds et facilement refermables pour redonner à la nature de fournir les services écosystémiques du passé. Il a donc été recommandé au membre du gouvernement togolais de prendre les dispositions légales et techniques en termes d'encadrement pour que le mercure n'entre pas dans les pratiques des artisans miniers sur le plan local. Le nomadisme minier n'étant pas observé au regard de la sédentarité des orpailleurs dans les communautés riveraines des sites en activité, il sera plus facile d'appuyer le processus de formalisation car les orpailleurs sont facilement rattachés à un site.

En outre, il a été noté la forte implication des femmes dans toutes les coopératives ou groupements visités. Ces dernières s'occupent essentiellement des opérations de concassage et de lavage de minerai. Il convient de prendre les mesures et mettre en œuvre des actions pour réduire l'exposition de ces dernières aux troubles et affections liées à la pratique de l'EMAPE.

IV. JOUR 4

4.1. Visite du site de Nadoba

A Nadoba, l'activité d'orpaillage se déroule dans le lit du fleuve Kéran. Pour cette visite, les participants ont également échangé avec les artisans miniers en pleine activité. Le site de Nadoba se trouve au nord du Togo plus précisément dans préfecture de la Kéran et la région de la Kara. Le président de coopérative des artisans miniers de la localité a expliqué la méthode d'exploitation notamment le pompage de l'eau et le lavage, la répartition des tâches et le rôle des femmes dans l'activité d'orpaillage.

La coopérative comprend une vingtaine de membres et que l'exploitation artisanale sur le site a commencé depuis novembre 2020. Les discussions ont tourné autour du processus de formalisation, la réhabilitation des sites exploités, l'impact du mercure sur la santé humaine et l'environnement et l'interdiction de l'accès aux sites aux enfants.

Pour finir le président de la coopérative de Nadoba a relevé quelques doléances dont l'achat de motopompe et des détecteurs de métaux pour aider les membres de la coopérative à améliorer leur performance.



Photos 11 : Séance de travail des artisans miniers organisés en coopérative avec la délégation dans le lit du fleuve Kéran en phase d'extraction et de prétraitement de l'or alluvionnaire

Les débats ont ensuite tourné autour des points suivants :

- Les conflits entre exploitants artisanaux de l'or et les industriels dans les pays : au regard de la pratique des orpailleurs dans des zones préalablement attribuées à des compagnies semi-industrielles ou industrielles pour les permis de recherche ;
- L'impact du mercure sur la santé humaine et l'environnement vu la nécessité de protéger les couches vulnérables des émissions et rejets de mercure, de même que les matrices environnementales air, sol et eau ;
- Nécessité de réinsérer des enfants dans leur système éducatif originel ou les inscrire en apprentissage pour réduire de manière drastique la présence des enfants en âge scolaire sur les sites et proposer des mécanismes et actions pour réduire l'expositions des enfants à bas-âge des contaminants provenant de l'EMAPE ;
- L'existence de l'activité d'orpaillage avant la période coloniale et les indépendances en vue de non seulement reconnaître un caractère légale à cette activité dans les pays pour qui cela n'est pas inscrit dans la législation, mais surtout recadrer la définition péjorative du terme d'« illégal » ou « clandestin » dont est catégorisé toute personne s'adonnant à l'orpaillage sur les terres occupées par ses ancêtres bien avant l'arrivée du colonisateur ;
- Le type de schéma à proposer face à un secteur qui a sa propre formalisation au regard des différents scénarii qu'offrent les réglementations nationales et les réalités de terrain observées dans les régions d'EMAPE au sein d'un même pays et entre pays ;
- La réhabilitation progressive et biologique des sites par une remise des couches arables de terres sur les sites exploités après une formation adéquate des groupements d'artisans miniers et un suivi périodique tant de la stabilité physique que chimique des sols ;
- La taille des superficies à octroyer aux artisans miniers qui varie d'un état à un autre en fonction de la réglementation ;
- La consignation d'un fonds destiné à la réhabilitation des sites en cas de non-exécution de la remise en état des sites exploités par les compagnies minières qui devra aussi être appliquée dans le cas des petites mines (artisanales comme semi-industrielle).

V. JOUR 5 – CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS

Au terme du voyage d'étude, on note que sur les différents sites, plusieurs méthodes d'extraction ont été observées mais la spécificité actuelle du Togo est l'exploitation surfacique de l'or alluvionnaire ne nécessitant pas une amalgamation au mercure, car elle repose principalement sur la méthode gravimétrique. Des connaissances endogènes sont utilisées aussi bien pour la prospection que pour l'exploitation et le prétraitement. La répartition des gains au niveau des sites ne semble pas être équitable et les bénéficiaires indirects sont mal connus. Les impacts sanitaires liés à la pratique de l'activité se résument à l'effort physique fourni à la morbidité liée aux maladies endémiques.

Au niveau des aspects socioéconomiques et réglementaires il n'y a pas d'autorisations formelles accordées. Des sites exploités se basent sur une organisation traditionnelle reposant sur une hiérarchisation fonctionnelle dont des tributs sont versés à chaque acteur selon sa position sur la chaîne. Des coopératives existent et si elles sont soutenues peuvent être fédérer pour évoluer vers des sociétés d'exploitation minière (artisanales, semi-mécanisées et industrielles). Différents types d'organisation coopérative ont été identifiés comme le fonctionnement à part entière en tant que solution coopérative ou hybride six jours par semaine en tant qu'individus et un jour pendant lequel les bénéfices sont déposés en tant que fonds de sécurité sociale pour la communauté.

À force d'exploiter le lit des cours d'eau, un grave processus de sédimentation risque d'être créé entraînant l'obstruction des voies de circulation naturelles des eaux des cours d'eau et une perte de débits déstabilisant l'approvisionnement en eau des populations riveraines.

L'orpaillage est une activité de subsistance associée à l'agriculture et au maraîchage. En ce sens il n'est pas rare de retrouver à proximité des sites d'orpaillage des champs et des jardins potagers. Sur le plan environnemental, l'orpaillage qui se déroule dans les lits des cours d'eau provoque une érosion locale rendant très instables les zones exploitées, l'ensablement et l'assèchement de ces derniers sans oublier l'altération de la qualité des eaux due au rejet des traitements du minerai.

À l'issue de la mission, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit des Etats et des partenaires :

- Renforcer les mesures législatives et réglementaires en lien avec les contextes nationaux et régionaux ;
- Soutenir davantage le travail du pays, et la collaboration avec les ONG, qui vise à organiser et formaliser les communautés minières.
- Préserver les berges des cours d'eau en définissant un périmètre de sécurité raisonnable d'au moins 15 mètres ;
- Prendre en compte la réhabilitation des sites EMAPE afin d'éviter la naissance des sites orphelins à l'épuisement des ressources aurifères ;
- Encourager le Togo dans l'exploitation actuelle et partager le modèle avec les autres états ;
- Améliorer les acquis issus des connaissances endogènes de l'orpaillage ;
- Accompagner les états dans le processus de mise en œuvre des PANs ;
- Actualiser les stratégies des PANs pour tenir compte des réalités de terrain ;
- Analyser la chaîne de valeur de l'or, en accordant une attention particulière au commerce de l'or et du mercure dans la région et aux différents acteurs impliqués dans l'achat et le commerce de l'or.
- Faire une étude plus approfondie sur l'utilisation de mercure par les bijoutiers afin de mieux comprendre la situation et d'éviter une éventuelle exposition humaine à ce stade ;
- Coordonner les actions des différents États de la région pour mieux cerner les aspects liés au commerce de l'or et du mercure.

CONCLUSION

Dans le cadre des projets PANs de la Côte d'Ivoire et du Togo, la réunion des huit pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo, pour ce voyage d'étude d'Afrique de l'Ouest sur l'EMAPE d'or a constitué une réelle opportunité de partage d'expériences, d'échanges et surtout de renforcement des capacités en termes de pratiques existantes dans le secteur.

Les sessions en salle, y compris les débriefing, ont permis de faire le point sur les projets PANs dans les huit pays, avec un accent notamment sur la mise en œuvre des stratégies nationales proposées. Ce faisant, elles ont fourni le cadre adéquat pour approfondir les réflexions autour de diverses thématiques telles que la formalisation, le commerce de l'or et du mercure, la dynamique de genre, et même la clôture responsable et durable des sites en vue de préserver l'environnement et la biodiversité. Pour agrémenter tout cela, les rencontres avec les acteurs du secteur, particulièrement les mineurs sur leurs lieux de travail ont valablement illustré les réalités du métier, mettant clairement en avant les besoins et défis qu'il reste à relever.

Ainsi, il ressort de cette semaine d'étude la volonté apparente d'une collaboration renforcée entre les pays présents, ainsi que des éléments clé en termes d'outils, stratégies et approches pour consolider les dynamiques nationales et régionale d'amélioration générale du secteur de l'EMAPE d'or. Les recommandations formulées guideront les initiatives et échanges futures, l'objectif étant de maintenir la coopération et le dialogue régional afin de prévenir les effets néfastes sur l'environnement et de fournir une assistance pertinente aux acteurs pour un secteur de l'EMAPE d'or ouest africain durable, organisé, et bénéfique pour les communautés.

Annexes

1. Agenda

Jour	Activités	Intervenants	Heure estimée (GMT)
Dimanche 21 mai	Arrivée des participants à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema, Lomé, et transport à l'hôtel Concorde de Lomé.	MERF, PNUE	10h00 - 23h00
Jour 1 Lundi 22 mai	Voyage Lomé – Kara	Transport organisé par le MERF	Départ à 7h00
	Pause déjeuner 12h30 – 13h30		
	Visite des sites de Yamba Copé et entretien avec les orpailleurs de Bodjondé	Tous les participants	Entre 9h30 et 14h00
	Arrivée et installation à l'hôtel Kara		Entre 16h30 et 17h30
Jour 2 Mardi 23 mai	Mot de bienvenue, allocutions diverses et Présentation du programme général et aperçu des projets PAN à l'échelle mondiale	MERF, CASE, PNUE, Secrétariat de la Convention de Minamata	9h00 - 09h45
	Mise en œuvre des projets PAN en Côte d'Ivoire et au Togo : Processus, contraintes et recommandations	CASE, MERF	09h45 - 10h30
	Pause – café 10h30 – 10h45		
	Les projets PAN en Afrique de l'Ouest : Processus, contraintes et recommandations	Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad	10h45 – 11h45
	Questions – réponses		11h45 – 12h00
	Débriefing Jour 1 et discussion thématique	MERF, CASE, PNUE, 1 pays invité ?	12h00 – 13h00
	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation durable • Restauration des sites • Questions – réponses 		
	Programme du jour	MERF	13h00 – 13h15
	Pause déjeuner 13h15 – 14h15		
	Visite du site Asserè (Binah)	Tous les participants	14h15 - 16h30
Jour 3 Mercredi 24 mai	Débriefing Jour 2 et discussion thématique	CASE, MERF, 1 ou 2 pays invités ?	8h00 - 10h00
	<ul style="list-style-type: none"> • La dimension genre dans le secteur de l'EMAPE d'or • La fabrication locale d'outils pour l'orpaillage • Questions – réponses 		
	Programme du jour	MERF	10h00 – 10h15
Pause-café 10h15 – 10h30			

Jour	Activités	Intervenants	Heure estimée (GMT)
	Visite du site Kéméni (Sokode)	Tous les participants	10h30 - 16h00
Jour 4 Jeudi 25 mai	Débriefing Jour 3 et discussion thématique <ul style="list-style-type: none"> Commerce de l'or (et du mercure) Coopératives d'orpailleurs et Formalisation Questions – réponses 	CASE, MERF, Acteurs locaux, 1 ou 2 pays invités ?	8h00 - 10h00
	Programme du jour	MERF	10h00 – 10h15
	Pause-café 10h15 – 10h30		
	Visite du site Nadoba (Kéran)	Tous les participants	10h30 - 14h30
	Pause déjeuner 12h00 – 13h00		
	Débriefing Jour 4 et discussion thématique <ul style="list-style-type: none"> Aspects socio-économiques et culturels Mise en œuvre du PAN : financement, outils et recommandations Questions – réponses 	Acteurs locaux, MERF, CASE, PNUE, 1 ou 2 pays invités ?	15h00 – 16h30
	Dîner de clôture à Kara 19h00 – 21h00		
Jour 5 Vendredi 26 mai	Synthèse, leçons apprises et perspectives	MERF, CASE, PNUE, Secrétariat de la Convention de Minamata	8h00 – 10h30
	Voyage Kara – Lomé	Transport organisé par le MERF	10h30 - 16h30
Samedi 27 mai	Excursion et Départ des participants		9h00 - 17h00

2. Liste des participants

	Noms et Prénoms	Pays	Affiliation	Fonction	Adresse Email
1	Dr Amenan Vi Kouadio	Côte d'Ivoire	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Point Focal de la Convention de Minamata en Côte d'Ivoire	Vijosee2016@gmail.com
2	M. Daniel Kouadio		Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Assistant du Coordonnateur du Programme National de Gestion des Produits Chimiques	danielkouadio1er@gmail.com
3	M. Ibrahima Sidi Dagnogo		Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Directeur Général de l'Environnement	sidibram@hotmail.com
4	Dr Claude Koffi		Consultant National EMAPE - Côte d'Ivoire	Sous-Directeur de la Santé Environnement au Ministère de la Santé	koffclaude@yahoo.fr

	Noms et Prénoms	Pays	Affiliation	Fonction	Adresse Email
5	M Arthur Kouamé		Consultant National EMAPE - Côte d'Ivoire	Chercheur en Sociologie Rurale	yaokarthur@gmail.com
6	Roger Baro	Burkina Faso	Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques Environnementaux - Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Point Focal de la Convention de Minamata et coordinateur du projet PAN Burkina Faso (ONUDI)	baro.roger@gmail.com
7	Dioumessy Bangali	Guinée	Ministère de l'Environnement – Guinée	Point Focal de la Convention de Minamata pour la Guinée	diomesi@yahoo.fr
8	Oumar Diaouré Cisse	Mali	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances - Ministère	Point Focal pour la Convention de Minamata au Mali	oumar.cisse@graduateinstitute.ch
9	Ali Seydou Moussa	Niger	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement Durable	Point Focal de la Convention de Minamata au Niger	seydouali@yahoo.fr
10	Pathé Dieye	Sénégal	Conseiller technique du Directeur de l'Environnement et des établissements classés - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Point Focal de la Convention de Minamata au Sénégal	padieye2001@yahoo.fr
11	Kayi Ajavon	Togo	Juriste environnementaliste - Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature	Point Focal de la Convention de Minamata et coordinatrice du projet PAN Togo	kayiajavon@yahoo.fr
12	ADAKIM Kossivi		Gestionnaire	Responsable administratif du projet PAN EMAPE	eadakim@gmail.com
13	LARE Damitote		Economiste	Ministère de l'économie et des finances	damitote.lare@tresorpublic.gouv.tg
14	TCHASSIM Koudjooufei		Sociologue	Secrétariat général du MERF	tchassim20@gmail.com
15	ATTAH Akpaki		Communicateur	Cabinet MERF	athaa16@yahoo.fr
16	YAOU Mery		Géographe	Directrice de l'environnement	ymary69@yahoo.fr

	Noms et Prénoms	Pays	Affiliation	Fonction	Adresse Email
17	Adoum Abdallah Younous	Chad	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable	Point focal de la Convention de Minamata au Tchad	abou.idjab08@live.fr
18	Dominique Kpokro Bally	Côte d'Ivoire	Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE)	Directeur Exécutif	ballynicus@hotmail.com
19	Corentin Jedrzekak	Côte d'Ivoire	Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE)	Assistant projet	Corentin.jedrzekak@orange.fr
20	Inaki Rodriguez Lazaro	Espagne	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)	FEM	inaki.rodriguezlazaro@un.org
21	Malgorzata Stylo	Suisse	PNUE	Associate Programme Management Officer	malgorzata.stylo@un.org
22	Imelda Dossou Etui	Togo	PNUE	Project Development Analyst	imelda.dossouetui@un.org
23	Maria Irene Rizzo	Suisse	Secrétariat de la Convention de Minamata, PNUE	Associate Expert	irene.rizzo@un.org